

Éditorial

C'est un grand honneur pour moi d'avoir eu la confiance de la majorité des délégués du SICTOMU et je me suis engagé à exercer ces nouvelles fonctions dans le plus grand intérêt de tous les usagers et de toutes les communes membres. Je suis très heureux de pouvoir faire bénéficier le SICTOMU de l'expérience que j'ai acquise dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets mais aussi dans le service aux collectivités. Depuis mon élection, j'ai pu prendre connaissance des dossiers en cours et prendre conscience à la fois de l'importance du travail fait et de ce qui reste à réaliser. La première grande priorité va être de faire un bilan financier, social et technique du syndicat. J'ai déjà entrepris ce travail avec l'aide de l'équipe actuelle du SICTOMU. J'ai trouvé en arrivant une direction et un encadrement de très haut niveau qui n'a rien à envier au secteur privé. J'ai trouvé un personnel d'exécution dans l'ensemble dévoué et ne rechignant pas à la tâche. Ensemble nous avons d'ores et déjà entrepris, conformément à la promesse que j'avais faite avant mon élection, de rencontrer les élus de chacune des communes du SICTOMU pour recenser l'ensemble des besoins. Tous ne seront pas satisfaits, mais tous seront pris en compte et une solution sera recherchée. Ensemble nous essaierons de maintenir le SICTOMU dans le peloton de tête pour la qualité et la performance de son service en cohérence avec le développement durable et la maîtrise des coûts. Bonne lecture,

Jean-Claude ZIV
Conseiller d'Arpaillargues-Aureilhac,
Président du SICTOMU.



Le comité syndical du SICTOMU est composé de soixante huit délégués, soit deux délégués par communes adhérentes. Après les élections municipales, ces délégués ont tout d'abord été proposés aux Communautés de communes (Uzège, Pont du Gard et Grand Lussan) par les conseils municipaux de chaque commune. Les Communautés de communes ont ensuite désigné ceux qui composent l'assemblée du SICTOMU.

Nouveau comité syndical Nouveau Président

Le 19 mai se sont donc rassemblés les nouveaux délégués pour élire, en leur sein, le Président. Jean-Claude ZIV prend la succession de Daniel Roux. Le cursus de Jean-Claude ZIV a sans doute joué un grand rôle dans son élection. Ancien directeur France de Plastic Omnium (société de fabrication de conteneurs), ancien directeur général d'une entreprise de collecte des déchets, actuellement consultant pour des grands groupes tels que Veolia transport, il est Professeur Titulaire de la chaire "logistique, transport et tourisme" du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers); le domaine des déchets est donc loin de lui être inconnu. Dans son discours de candidature, il a souhaité insister sur l'inscription de son action dans la continuité de celle menée par l'ancienne équipe

dirigeante. Ainsi, le fonctionnement en régie du SICTOMU, c'est-à-dire avec ses propres employés et son propre matériel, est conforté; tout comme le choix de filière de traitement qui privilégie la valorisation matière. Il souhaite faire profiter le SICTOMU de son expérience de chef d'entreprise en agissant particulièrement sur l'optimisation des coûts. Pour mener son action, Jean-Claude ZIV est entouré d'un Bureau qui permet de réagir plus rapidement sur certains sujets et de veiller à la mise en œuvre des décisions prises à l'unanimité par le comité syndical. Celui-ci est composé de quatre vices-présidents - Philippe Tiébot, Alain Goasguen, Marc Poulon, Muriel Niggel - et six assesseurs - Philippe Connil, Alain Rouaud, Gérard Jean, Maurice Bardoc, Jacques Contat, Laurent Milesi.

L'assemblée ayant été renouvelée presque entièrement, voici l'ensemble des membres qui la composent :

Communes	1 ^{er} délégué	2 nd délégué	Communes	1 ^{er} délégué	2 nd délégué
Aigaliers	D. LOYAL	S. BLANC	Pouzilhac	P. PESENTI	C. DIDIER LAURENT
Argilliers	P. BOUCARUT	R. CLENET	Remoulins	L. PREVOT	J. M. BALSAN
Arpaillargues et Aureilhac	P. TIEBOT	J.-C. ZIV	Saint Bonnet du Gard	S. PERIDIER	M. ZULBERTY
Belvezet	A. ROBIN	R. GUILLMONT	Saint Hilaire d'Ozilhan	P. CONNIL	A. GAUTRIAU
Castillon du Gard	J.-L. BERNE	F. FABROL	St Hippolyte de Montaigu	R. HILAIRE	G. REBOULET
Collias	R. COTES	M. BARDOC	Saint Laurent la Vernède	M. GIANNUZZI	C. SOUCHON
Flaux	M. NIGGEL	C. VINAS	Saint Maximin	A. ROUAUD	M. MERCIER
Foissac	Y. MAZEL	J. AMALRIC	Saint Quentin la Poterie	G. JEAN	G. CHAPEL
Fons sur Lussan	M. BRAYDE	J.B. GUIHERMET	Saint Siffret	D. VINCENT	R. FERRET
Fontarèches	J.-C. DOHET	O. STOFKOOOPER	Saint Victor des Oules	M. MALTESE	C. HENOCQ
Fournès	A. GOASGUEN	C. LIBER	Sanilhac-Sagriès	L. BRUGUIERE	G. CLEMENT
La Bastide d'Engras	P. GISBERT	J. PADERI	Serviers-Labaume	H. FERNANDEZ	F. MAZIER
La Bruguière	D. GODEFROY	S. BENOIT	Uzès	J. MAURIN	G. BONNEAU
La Capelle et Masmolène	F. DURANDO	T. PESENTI	Vallabrix	M. VOISIN	J. CONTAT
Lussan	R. LAVOINE	S. ROUQUETTE	Vallérargues	L. POUDEVIGNE	C. EKEL
Montaren Saint Médiers	F. LEVESQUE	N. LOMBARD	Valliquières	T. PEREZ	G. ROUVIERE
Pognadoresse	F. OTALORA	V. SAUCEROTTE	Vers Pont du Gard	M. POULON	L. MILESI

Chaque année,
le SICTOMU rend
compte de son
activité dans
un rapport annuel.

DES CHIFFRES...

Combien ça coûte ? !

*Celui-ci aborde
des données à la
fois techniques et
financières.*

*Pour les amateurs,
la version intégrale
est en ligne sur
le site Internet:
www.sictomu.org.
Pour les autres,
voici un petit résumé
des points les
plus marquants de
l'année 2007.*

:: Les services assurés

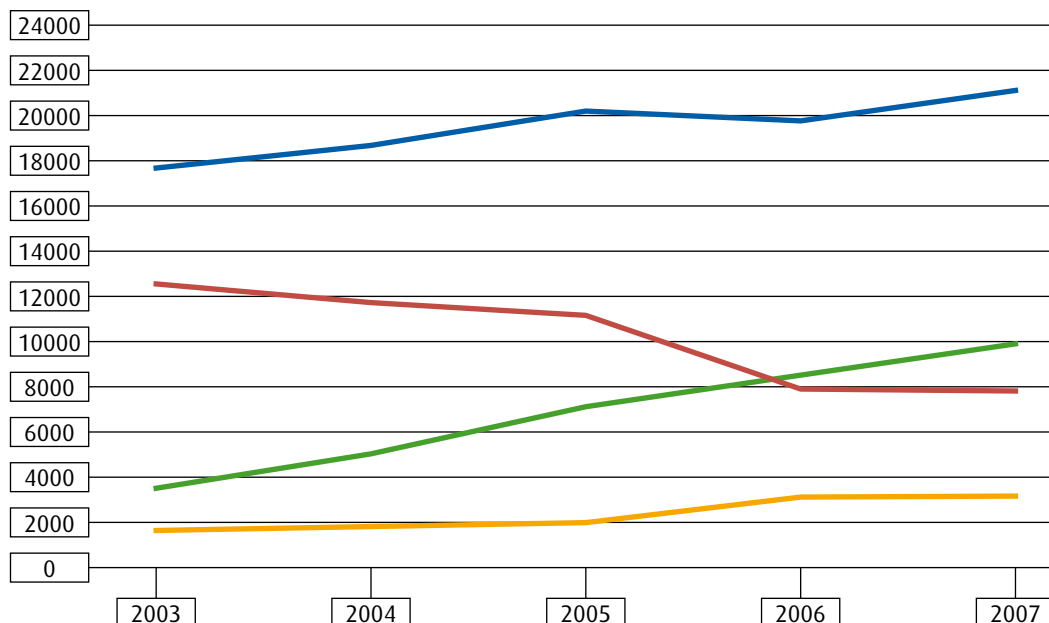
La collecte sélective connaît une augmentation de tonnages de 7% en moyenne; un bon résultat, à poursuivre! Cette augmentation est liée à l'implantation de nouveaux points de tri sur la plupart des 34 communes du territoire, portant ainsi à un point de tri pour 230 habitants en moyenne, quand l'ADEME préconise un point pour 380 habitants.

Avec 16% d'augmentation, les tonnages collectés en déchetterie battent tous les records.

Des services particuliers de collecte, comme la collecte des cartouches d'encre ou celle des piles connaissent une forte croissance: 15 fois plus de cartouches ont été récupérées en 2007 qu'en 2006; 750 kg de piles et batteries usagées ont été collectées par l'intermédiaire des réceptacles mis à disposition des usagers par le SICTOMU chez les commerçants et les Mairies volontaires.

:: Les finances

Le coût global à la tonne, tous services confondus, a diminué de 3% entre 2006 et 2007, ce qui ne doit pas occulter que les tonnages globaux collectés sont en augmentation constante: plus 7% entre 2006 et 2007 et plus 19% sur la période 2003-2007.



- Tonnage collecte sélective (+ cartons et verres Pro)
- Tonnage déchetteries
- Tonnage OM
- Tonnage total collecté

...ENCORE DES CHIFFRES...

Comment on paie ?

:: Le principe

Le SICTOMU est un établissement public ; ses ressources viennent donc principalement de la contribution des usagers, via la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Chaque début d'année, le SICTOMU définit de manière détaillée le montant du budget dont il a besoin pour assurer ses services à la population. Ce budget est voté par le comité syndical. Une partie de ce budget, appelé "produit attendu", est financée par les usagers ménagers (particuliers) ; une autre partie est financée par les usagers non ménagers (professionnels).

Pour la partie financée par les usagers, le SICTOMU se tourne ensuite vers ses adhérents (Communautés de communes du Grand Lussan, du Pont du Gard et de l'Uzège et la commune de Foissac), pour leur signifier le produit attendu à hauteur duquel ils doivent participer. Cette somme est évaluée au prorata de la valeur foncière de l'ensemble des locaux.

Chaque adhérent répartit ensuite cette somme entre chaque foyer, non pas en fonction du nombre d'habitants, mais en fonction de la valeur foncière de chaque habitation. Ce faisant, il fixe un taux, qui est le taux de TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui apparaît sur la feuille d'impôts locaux.

Pour la partie financée par les professionnels, le mode de calcul est différent. Ils paient en fonction du volume de déchets qu'ils produisent et le SICTOMU les facture directement. C'est le principe de la redevance spéciale.

:: En 2007, qui a payé ?

La participation des habitants via la TEOM a représenté 83% du financement, ce qui représente en moyenne 101€ par habitant. La part payée par les professionnels a atteint 10%. Les parts restantes correspondent à des subventions ou à des remboursements d'organismes divers.



:: En 2008, le taux de TEOM augmente

Le budget du SICTOMU voté pour l'année 2008 a augmenté de 18% ; ceci ne signifie pas que chaque ménage paiera 18% de plus qu'en 2007. En effet, cette augmentation est répartie sur un nombre d'habitants plus grand. Celle-ci, votée par l'ancien comité syndical, était nécessaire pour supporter les dépenses liées à son activité : accroissement des tonnages en provenance des déchetteries, installation de colonnes enterrées, évolution des frais de personnel (glissement vieillesse, revalorisation du point d'indice), augmentation du coût des carburants, construction des bâtiments HQE, achats de nouveaux camions de collecte...

À SAVOIR

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

Toute l'année
8:30-12:00 et 14:00-17:30

FOURNÈS : lundi, mercredi,
vendredi et samedi.

LUSSAN : lundi, mercredi et
samedi.

UZÈS : du lundi au
dimanche matin.

Et ailleurs ?

Il existe plusieurs modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Tous présentent des avantages et des inconvénients. A la différence du SICTOMU, certaines collectivités ont fait le choix d'instaurer la "redevance générale" ou la "redevance générale incitative". Le principe est que l'utilisateur paie l'élimination de ses déchets en fonction de la quantité qu'il produit, contrairement à la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti.

:: Redevance générale

La redevance générale s'établit principalement sur le nombre d'habitants par foyer. Ainsi, chaque foyer paie une part fixe, égale pour tous, et une part individuelle, dont le montant varie en fonction du nombre d'habitants. Par exemple, un foyer de 2 personnes paiera 70€ de part fixe, plus 2 fois 50€ de part individuelle, soit 170€. Un foyer de 5 personnes paiera 70€ de part fixe, plus 5 fois 50€ de part individuelle, soit 320€. Ce fonctionnement nécessite un suivi important de la composition des foyers; surtout, il ne fait pas de

de 2 personnes qui agit pour réduire sa quantité de déchets et un foyer de 2 personnes qui en produit énormément.

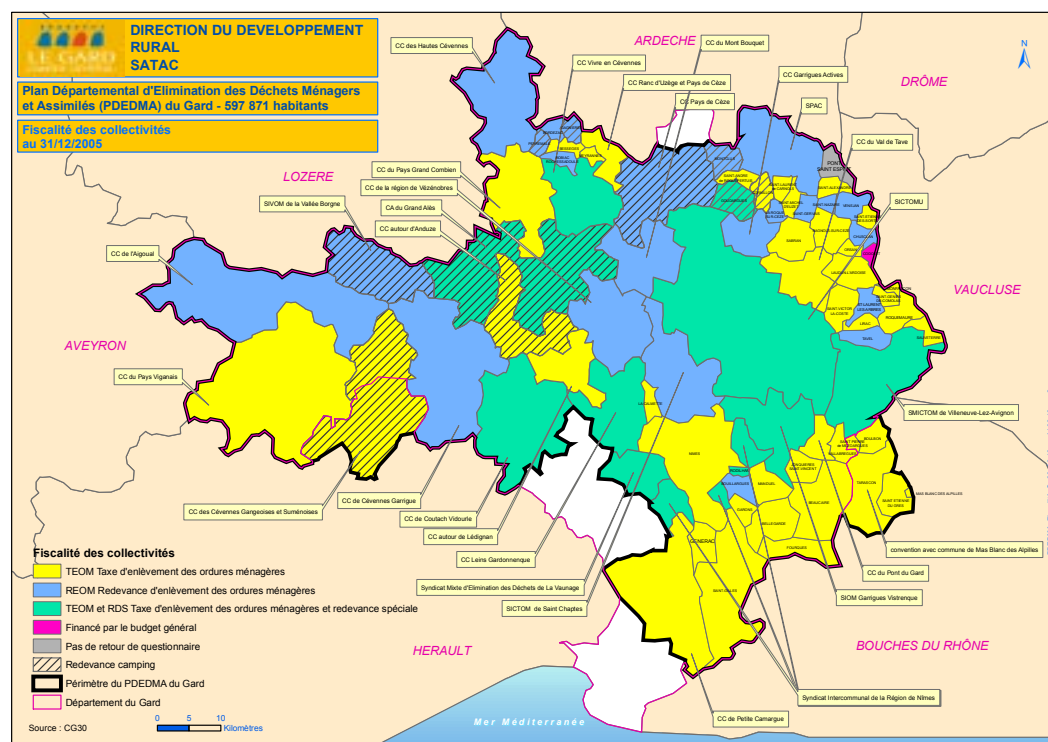
:: Redevance générale incitative

Afin d'inciter les foyers à trier et réduire leur quantité de déchets, d'autres collectivités ont opté pour le principe de la "redevance générale incitative". Chaque foyer paie ainsi en fonction du volume ou du poids de ses déchets. Les foyers qui trient correctement, vont en déchetterie et pratiquent le compostage sont donc "récompensés" par une facture moins importante. Ce fonc-

tionnement nécessite des équipements coûteux et un système sans faille pour suivre de manière fiable la production de déchets des foyers, qu'elle soit mesurée en volume ou en poids. De plus, la redevance étant facturée directement par les syndicats de collecte et non via le Centre des Impôts, le nombre d'impayés peut représenter une somme importante. Enfin, ce système peut générer des actes d'incivilité de la part d'utilisateurs peu scrupuleux dans le but de réduire leur facture...

Une réflexion générale est en cours au SICTOMU sur le mode de financement.

4



INCIVISME: infraction pénale !

:: Pas un secteur qui ne soit épargné par des gestes inciviles.

Le dépôt de déchets sur la voie publique constitue une infraction au code pénal (articles R632-1, R635-8 et R644-2) et expose le contrevenant à une amende de 150 à 1500€, avec confiscation du véhicule utilisé.

Le SICTOMU prévoit des opérations de contrôle, en partenariat avec les Mairies, sur les points de tri les plus sensibles. Les contrevenants seront verbalisés sévèrement.

Par ailleurs, la grande majorité des déchets déposés au pied des colonnes de tri sont destinés à la déchetterie ou au bac de RESTE. Il ne s'agit donc pas d'un problème de colonnes pleines. Il ne s'agit pas non plus d'un problème de transport des déchets encombrants vers la déchetterie puisque les auteurs des dépôts ont pu les apporter jusqu'au point de tri.

Enfin, ces dépôts nécessitent, pour les évacuer, la mobilisation de moyens humains et techniques importants, que ce soit pour le SICTOMU ou les Mairies, pour les évacuer, ce qui génère des surcoûts répercutés sur l'ensemble des usagers

:: La partie visible de l'iceberg !

À l'intérieur des colonnes, le résultat n'est guère meilleur. En moyenne, 40% des tonnages collectés dans la colonne jaune (pour les emballages) constituent des erreurs de tri, c'est-à-dire des déchets qui n'auraient jamais du y être jetés. Attention ! Pour l'essentiel, il ne s'agit pas de simples erreurs de tri mais bien, malheureusement, d'incivisme. Les agents de tri trouvent régulièrement des gravats, des excréments, des poches d'urines pleines, des cadavres d'animaux, des seringues et des sacs de RESTE mélangés aux emballages qui doivent être triés manuellement.

:: À l'origine de graves accidents !

Récemment, des bouteilles d'acide non vidées (acidifiant d'eau de piscine) ont brûlé un agent du centre de tri. Un accident qui souligne malheureusement les conséquences humaines que peuvent avoir ces actes ; sans oublier le surcoût engendré par ces erreurs. S'il était nécessaire de le faire, un rappel : les produits toxiques et leurs emballages doivent être déposés en déchetterie.

:: Une réflexion est en cours...

Le principe de la collecte en points d'apport volontaire (colonnes de tri), qui est moins coûteuse et moins polluante que la collecte en porte à porte, nécessite la responsabilisation de chacun des usagers. L'importance actuelle des dépôts sauvages incite le SICTOMU à une réflexion générale sur ses modes de collecte.



Certifié ISO 9001 voilà les objectifs

Depuis mars 2008, le SICTOMU est certifié ISO 9001 version 2000, avec des critères sécurité et environnement.

Dans le cadre de cette démarche qualité et pour suivre l'activité du SICTOMU, plusieurs indicateurs ont été mis en place. En effet, la certification est délivrée pour une période de 3 ans pendant laquelle ont lieu des audits de suivi annuels et un audit de renouvellement pour maintenir ou non la certification.

:: Quels sont ces indicateurs ?

Parmi ces indicateurs, le SICTOMU a souhaité prendre en compte le nombre de réclamations formulées par les usagers (particuliers, professionnels ou mairies). Ces réclamations peuvent être de différents ordres : oubli de collecte d'un bac de RESTE, colonnes de tri pleines, colonnes de tri mal remiseses...

:: Quels sont les objectifs fixés pour 2008 ?

En 2007, 350 réclamations ont été enregistrées ; l'objectif pour 2008 est de passer sous la barre des 300 réclamations.

Parmi ces réclamations, 95 concernaient des oublis de collecte. L'objectif est de passer en-dessous des 50 oublis sur l'année, en sachant qu'il y a plus de 15000 bacs à collecter chaque semaine. De la même manière, 85 réclamations étaient liées à des colonnes de tri pleines ; en 2008, il devrait y avoir moins de 65 remarques à ce sujet.

L'ensemble de ces objectifs doit concourir à la satisfaction des usagers.

Au SICTOMU, ça déménage !

Depuis septembre, les services administratifs du SICTOMU ont rejoint les services techniques à Argilliers, dans les nouveaux locaux. L'adresse du SICTOMU est donc désormais : **Quartier Bord Nègre - RD 3 bis - 30210 Argilliers**. Les numéros de téléphone restent inchangés, tout comme les horaires d'ouverture au public : 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (du lundi au vendredi).



La Lettre du SICTOMU version informatique

Depuis avril 2006, vous recevez la Lettre du SICTOMU dans une enveloppe nominative. Dans un souci de réduction des déchets et de protection de l'environnement, nous vous proposons une version électronique de cette Lettre.

Si vous souhaitez la recevoir, à la place de la version papier, envoyez nous votre demande par courriel : communication@sictomu.fr ou rendez-vous sur notre site Internet www.sictomu.org et remplissez le formulaire en ligne.

Dès le prochain numéro, la Lettre du SICTOMU sera dans les boîtes mail des personnes intéressées !



la lettre 15 AU SOMMAIRE

PAGE 1

- :: Editorial de Jean-Claude Ziv
- :: Un nouveau comité Syndical

PAGES 2 | 3 | 4

- :: Des chiffres, encore des chiffres!
 - Combien ça coûte ? !
 - Comment on paie ?
 - Et ailleurs ?

PAGE 5

- :: Incivisme :
Infraction pénale !

PAGE 6

- :: Certification ISO 9001
- :: Lettre du SICTOMU informatique
- :: Au SICTOMU, ça déménage !

LA LETTRE DU SICTOMU

Directeur de la publication : J-C Ziv

Rédaction : Marion Breuiller

Photos et illustrations : ©jfc, inmédia, Adelphe et Sictomu

Mise en page : inmédia

Imprimé sur papier 100% recyclé

Tirage : 15000 exemplaires

ISSN : 1778-0411

Contact : SICTOMU

Quartier Bord Nègre - 30210 Argilliers

Tél. : 04 66 22 13 70 - Fax : 04 66 22 26 11

courriel : sictomu@sictomu.fr

www.sictomu.org

SICTOMU

adelphe
recyclage

